

2024-1909  
2024-06-05

***Bacillus amyloliquefaciens* strain FZB42 TECHNIQUE  
POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE  
RECONDITIONNEMENT**

Fongicide  
Suspension

PRINCIPE ACTIF: *Bacillus amyloliquefaciens* souche FZB42, un minimum de  $5.0 \times 10^{10}$  spores/g

**No D'HOMOLOGATION 33814 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉ D'Y AVOIR ACCÈS  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL

CONTENU NET: \_\_\_\_\_g

NUMERO DE LOT: \_\_\_\_\_

DATE DE MANUFACTURE: \_\_\_\_\_



Fournisseur :

12 Fairway Drive  
Hanwell, New Brunswick, E3C 0M2  
Canada  
Tel: 1-506-444-5690

Fabricant: ABiTEP  
Glienicher Weg 185  
D-12489  
Berlin, Germany

**MODE D'EMPLOI:**

Spores de *Bacillus amyloliquefaciens* souche FZB42 doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi Sur Les Produit Antiparasitaires* pour la gestion des populations de *Helicoverpa* spp.

**PRECAUTIONS:**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉ D'Y AVOIR ACCÈS. Peut irriter les yeux. Agent sensibilisant potentiel. Pour de bonnes pratiques d'hygiène, porter des gants et une combinaison résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de ce produit. Ne contaminer aucune étendue d'eau en nettoyant l'équipement ou l'élimination des déchets.

**PREMIERS SOINS:**

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE:**

Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Le produit devrait être utilisé dans les six mois de la date de fabrication lorsqu'entreposé à  $\leq 4^{\circ}\text{C}$ .

**ÉLIMINATION:**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.